

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
 Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
 → TPSGC  
 10th Floor, 4900 Yonge Street /  
 10e étage, 4900 rue Yonge  
 Toronto  
 Ontario  
 M2N 6A6

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
 Public Works and Government Services Canada  
 Ontario Region  
 10th Floor, 4900 Yonge Street  
 Toronto  
 Ontario  
 M2N 6A6

<b>Title - Sujet</b> Driver Wheel Training	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W2037-200005/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W2037-200005	<b>Date</b> 2019-08-26
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-008-7796	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-9-42025 (008)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-09-04</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Leslie, Sandra	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor008
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (416) 575-8256 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

La modification 004 vise à répondre à une des questions des soumissionnaires.

#### A. QUESTIONS AND RÉPONSES

**QUESTION #1:** Afin de calculer efficacement le coût de l'objectif de compétence (OCOM) réel directement lié à la conduite, nous avons besoin que le client détermine les OCOM des plans de formation qui doivent être enseignés dans le cadre de l'exigence de conduite pour que les soldats puissent obtenir la qualification de conducteur. L'État fournira-t-il les renseignements requis mentionnés dans l'observation pour permettre à l'entrepreneur d'établir correctement le prix des cours?

**RÉPONSE #1:** Tous les objectifs de rendement (OREN)/OCOM sont conformes aux plans de formation. Le plan de formation de chargement du MMN du SVSM a une annexe C qui fait l'objet d'une discussion au sein du conseil d'administration qui s'est réuni pour préciser l'intention de chaque OREN/OCOM et ce que couvre l'exigence minimale. À noter : l'OREN 002 de cabine blindée supplémentaire ne sera PAS couvert par le présent contrat. Il ne s'applique qu'au déploiement opérationnel et sera couvert par les trousseaux de formation préalable au déploiement si l'on reçoit une demande pour cet OREN particulier; l'autorité contractante, le ministère de la Défense nationale (MDN) et le fournisseur s'entendront alors sur les heures supplémentaires.

**QUESTION #2:** Étant donné que le parc de véhicules du MMN du SVSM est essentiellement une nouvelle plateforme de véhicules qui s'ajoute à la liste des véhicules déjà pris en charge, le bassin d'instructeurs qualifiés pour ce type de véhicule est minime (ressources rares) et la grande majorité de nos instructeurs qualifiés résident dans la région de Gagetown.

- a. L'État est-il disposé à réduire le nombre d'étudiants à 12 par cours pendant la première année du contrat ou jusqu'à ce que l'entreprise contractante puisse qualifier un plus grand nombre d'instructeurs de classe 3 pour dispenser efficacement la formation aux deux endroits?
- b. L'État fournira-t-il ou appuiera-t-il l'organisation de cours du MMN du SVSM de la même manière qu'il le fait pour les cours d'examineur ou d'instructeur de conduite où l'entrepreneur peut demander que nos employés soient inscrits à un cours?
- c. Le MMN du SVSM (toutes les variantes) énumère la répartition de l'effectif du cours selon les ratios suivants : Théorie dans la formation en classe 1:2 instructeur par étudiant et la pratique de la conduite en cabine est également notée comme 1:2 instructeur par étudiant. L'État confirmera-t-il que ces deux éléments sont exacts?

**RÉPONSE #2:**

- a. L'État est disposé à un nombre maximum de 12 jusqu'au 31 mars 2020.
- b. On s'attend à ce que le fournisseur forme son propre personnel, mais si aucun instructeur n'est disponible, dans une région donnée, il peut alors demander à obtenir un (1) instructeur pour un cours militaire. Un poste peut être ouvert, le choix du moment et de l'emplacement se fera à la convenance du MDN et seulement dans la mesure où cela n'aura pas d'incidence sur les besoins opérationnels. Si un poste est proposé, tous les frais engagés (salaire, déplacement et subsistance) du fait de la présence seront aux frais du fournisseur.
- c. Le nombre d'instructeurs par rapport aux étudiants est conforme au plan de formation (annexe D), tout comme celui des instructeurs militaires standards (MilCOTS) et des véhicules lourds à roues (VLR) dans la cabine, soit 1 instructeur pour 2 étudiants.

**QUESTION #3:** L'État indiquera-t-il exactement lequel des 24 cours de conversion des VLR énumérés il inclut dans la demande de propositions afin qu'il soit possible d'en établir le coût dans la base de paiement?

**RÉPONSE #3:** La conversion des VLR a été supprimée dans la modification de l'invitation à soumissionner.

**QUESTION #4:** Nous croyons savoir que, dans le passé, il y avait aussi un cours de conversion pour passer des VLR au MMN du SVSM. Est-ce toujours le cas et, dans l'affirmative, ce cours sera-t-il également inclus dans la demande de propositions avec le plan de formation?

**RÉPONSE #4:** La formation de conversion est traitée dans l'annexe H du plan de formation du MMN du SVSM.

**QUESTION #5:** L'État pourrait-il expliquer combien de temps en moyenne par étudiant est alloué pour la conduite en tenant compte du fait qu'il y a peut-être trois autres étudiants qui attendent pour conduire parce qu'un seul à la fois peut conduire?

**RÉPONSE #5:** Le ratio doit être conforme à l'annexe D. La conversion est destinée aux étudiants qui sont qualifiés et à l'aise au volant d'un gros véhicule. Si l'étudiant n'a pas confiance en sa capacité de conduire le véhicule, cela constituera un problème de sécurité et il devra cesser sa formation et être recommandé pour un cours complet sur le véhicule.

**QUESTION #6:** L'État fournira-t-il une solution viable s'il n'y a pas assez de temps pour contrôler le rendement de tous les étudiants en une seule période?

**RÉPONSE #6:** Compte tenu de la confiance et du ratio, l'examineur devrait être en mesure d'effectuer les essais conformément au plan de formation et les deux devraient pouvoir être effectués en une seule période. Si des modifications à l'échéancier doivent être apportées, le fournisseur peut en faire la demande par l'intermédiaire de l'autorité contractante.

**QUESTION #7:** Il existe un processus clairement défini pour l'utilisation des véhicules du MDN par les entrepreneurs. L'État permettra-t-il donc à l'entreprise contractante d'utiliser des véhicules pour que les membres de son équipe soient formés et qualifiés pour la classe 3 du permis de conduire provincial, au besoin?

**RÉPONSE #7:** Extrait du manuel de transport, chapitre 5, section 3 – (daté 2017-12-21) [traduction libre]  
PERSONNEL CIVIL : Tout le personnel civil éventuel qui devra conduire des véhicules du MDN dans le cadre de ses fonctions doit obtenir, à ses frais, un permis de conduire provincial équivalent au véhicule du MDN qu'il doit conduire ou utiliser et fournir un dossier de conduite à vie (à jour dans les 30 jours), avant d'être embauché par le Ministère.

Le soumissionnaire doit s'assurer que ses coûts sont entièrement couverts dans sa proposition, de préférence de manière à ce que tous les coûts supplémentaires des instructeurs qualifiés puissent être facilement démontrés à l'attention de l'autorité technique des transports.

**QUESTION #8:** L'État confirmera-t-il quelles références serviront de lignes directrices pour les cours et leur durée? Le plan de formation ou la demande de propositions?

**RÉPONSE #8:** Les journées de formation de la DP comprennent la formation commune de l'Armée de terre. Tous les cours doivent être donnés conformément aux plans de formation. Les plans de formation seront la référence.

**QUESTION #9:** L'État accordera-t-il des dispenses pour permettre la tenue de cours d'une capacité supérieure au maximum de 24 étudiants ou la base de paiement sera-t-elle alignée sur l'orientation du plan de formation d'un maximum de 24 étudiants?

**RÉPONSE #9:** Le minimum pour ce contrat sera de 8 et bien que le maximum dans le plan de formation soit de 24, à l'occasion, le MDN a besoin de la souplesse nécessaire pour surcharger les cours afin de répondre aux exigences opérationnelles, ce qui explique pourquoi les chiffres les plus élevés sont dans la base de paiement. Toutes les dérogations doivent être soumises par le coordonnateur du programme de formation de l'unité demanderesse par

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W2037-200005/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W2037-200005

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-9-42025

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

l'intermédiaire de sa chaîne de commandement à la Commission canadienne des transports G7 Stds, conformément au plan de formation.

**QUESTION #10:** Question : L'État modifiera-t-il le processus pour inclure le délai de 30 jours entre l'émission d'une AT et le début d'un cours?

**RÉPONSE #10:** Le MDN donnera un avis préalable dans la mesure du possible, mais accepte un délai de 15 jours avant l'émission d'un DND 626 et le début d'un cours.

**QUESTION #11:** Pour les AT qui sont demandées dans le délai de 30 jours, la seule mise en garde serait que l'entrepreneur, si possible, fournisse les services, mais si nous ne pouvons pas le faire, que cela ne soit pas considéré comme un problème de non-exécution.

Question : L'État est-il d'accord et appuie-t-il cette approche?

**RÉPONSE #11:** Non.

**QUESTION #12 :** L'État peut-il fournir les taux de fréquence des cours pour toutes les variantes du MMN du SVSM?

**RÉPONSE #12:** Malheureusement, le véhicule a été ajouté après l'affichage de la demande de soumissions et aucune donnée sur la fréquence n'est disponible.

**QUESTION #13:** L'État acceptera-t-il les sommaires des dossiers du personnel militaire comme preuve de l'achèvement du projet 6A? (Exigence O3)

**RÉPONSE #13:** Une copie certifiée conforme d'un sommaire des dossiers du personnel militaire sera acceptable pour l'État.

**QUESTION #14:** L'État confirmera-t-il que les PF fournis seront appliqués jusqu'à la fin du contrat? Dans la négative, l'État pourrait-il prévoir un processus de modification du contenu et de la durée des cours qui pourrait avoir une incidence sur la base de paiement?

**RÉPONSE#14 :** Les PF peuvent faire l'objet de modifications. Toutefois, il existe un processus de modification des PF et le fournisseur sera impliqué lorsque des changements seront apportés et que toute modification devra être demandée par l'intermédiaire de l'autorité contractante. L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat. Toute modification du contrat doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante

**QUESTION #15 :** L'État peut-il reconnaître que les PF actuels fournis constitueront les documents d'orientation de la prestation du cours et, si de nouveaux PF ou des PF modifiés sont introduits, que l'entreprise contractante sera informée des changements et aura l'occasion d'en évaluer les répercussions et, au besoin, de fournir des prix modifiés pour refléter l'incidence des changements?

**RÉPONSE #15:** L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

---

Si votre soumission a déjà été soumise, vous pouvez la modifier. Une révision apportée à votre soumission doit être soumise dans une enveloppe scellée et son contenu clairement identifié sur l'extérieur de l'enveloppe. Toute révision à une soumission doit être reçue par l'unité de réception des soumissions à ou avant la date et l'heure

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W2037-200005/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W2037-200005

Amd. No. - N° de la modif.  
004  
File No. - N° du dossier  
TOR-9-42025

Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR008  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

indiquée à la page 1 du présent document. Toute révision à une soumission reçue après la date et l'heure de clôture sera considérée en retard et sera retournée sans avoir été ouverte.